



**ARRETE DU MAIRE**  
**Police Municipale**

**Objet : Arrêté de Travaux – Clair et Net SAS – Bardage sur façade voie et pignon  
Gymnase du COSSEC – Rue Arthur Motteler -  
ARR 2022-11-24-161-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,  
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,  
Vu la demande formulée par l'entreprise CLAIR et NET Sas, 1405 Allée Henri Hugoniot, BROGNARD  
25600.  
Vu l'avis des services techniques de la ville de SELONCOURT,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de  
travaux à rue Arthur Motteler en agglomération de Seloncourt,

-- ARRÊTONS --

**ARTICLE 1 :** Des travaux de bardage sur façade voie et pignon vont avoir lieu à SELONCOURT rue  
Arthur Motteler gymnase du Cossec, pour une durée de 30 jours à partir du mercredi 23 novembre  
2022.

**ARTICLE 2 :** En fonction d'impératifs de travaux, la circulation des véhicules s'effectuera sur une seule  
voie de circulation avec la mise en place d'un alternat manuel.

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en  
place par l'entreprise CLAIR et NET chargée de l'exécution des travaux et sous leur responsabilité.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie  
ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent  
arrêté.

Fait à Seloncourt, le 24 novembre 2022

PO/ Jean-Marc ROBERT

Adjoint à la voirie et à la circulation

